Lycées « PROFESSEURS RÉFÉRENTS ÉLÈVES » Encore une fausse bonne idée !

mardi 15 juin 2021, par CGT

Qu’est-ce que le dispositif prof référent élève ?

En classe de première et de terminale générale et technologique, le dispositif professeurs référents élèves (PRE) permettrait de suivre 12 à 18 élèves. Théoriquement, il viserait soit de seconder le·la professeur·e principal·e, soit de s’y substituer en récupérant l’ensemble de ces moyens. Dans les faits, aucun moyen supplémentaire n’étant alloué aux établissements pour les rémunérer, les PRE sont créés pour remplacer les PP, en premier lieu pour la classe de Première.

Comme le·la PP, le·la PRE doit assurer le suivi pédagogique de l’élève (difficultés, axes de progressions etc.), faire le lien avec sa famille et l’ensemble de l’équipe éducative (collègues, CPE, direction, Psy-En). Il doit également aider les élèves dans leur démarche d’orientation.